

Le SERCE et Enedis signent une charte pour la promotion d'une culture Prévention-Sécurité auprès de leurs salariés.

Le SERCE place en tête de ses priorités la sécurité et la santé des personnes. Cette charte conjointe pose les bases pour le développement d'une culture de vigilance partagée visant à éradiquer les accidents graves et mortels.

Le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, Enedis, et ses entreprises partenaires adhérentes du SERCE, ont travaillé courant 2017 à la mise en place d'une Charte "Prévention Sécurité".

A la suite de la prise en compte des remarques du SERCE la version définitive du texte a été finalisée début 2018.

Cette Charte n'est pas un document contractuel mais rappelle à tous (Enedis et entreprises prestataires) les valeurs communes, les fondamentaux et engagements en matière de Prévention Santé Sécurité.

L'un des éléments clefs est la volonté de transparence, de confiance et de partage entre Enedis et les entreprises, notions indispensables pour pouvoir progresser ensemble dans le domaine de la prévention.

Si la Charte fait état d'un certain nombre de pratiques communes à Enedis et à ses entreprises partenaires, elle mentionne également les engagements d'Enedis envers les entreprises comme la prise en compte des points d'amélioration au niveau des régions (mise en place d'un interlocuteur régional) et le partage des dispositifs de professionnalisation.

La charte est présentée en régions aux entreprises par la Direction Sécurité d'Enedis avant d'être soumise aux signatures conjointes des dirigeants locaux et nationaux, chargés de promouvoir sur le terrain la mise en application des engagements qui y sont inscrits.




Alain Le Du

Vice-Président du SERCE,
Membre du Comité national de liaison SERCE / Enedis.

"Cette charte, signée par Enedis et le SERCE, vise à promouvoir conjointement une culture de Prévention Santé Sécurité auprès de l'ensemble de nos salariés respectifs. Elle doit permettre de développer une démarche de vigilance partagée afin d'éradiquer les accidents graves et mortels dans un contexte d'accroissement du volume d'activité."

L'engagement commun d'Enedis et des entreprises du SERCE porte également sur un certain nombre de fondamentaux de la prévention concernant à la fois l'évaluation des risques préalable aux travaux, le contrôle et respect des mesures de prévention mises en place et le retour d'expérience suite aux accidents ou presque accidents. Ces fondamentaux font, pour la plupart, déjà partie du quotidien des entreprises du SERCE qui les intègrent dans leur propre système de management de la santé sécurité, avec pour objectif de parvenir à zéro accident et incident.

Notre profession est par essence particulièrement sensibilisée aux problématiques de prévention et de sécurité au travail. Pour preuve, nous enregistrons chaque année une baisse continue de nos indicateurs en matière d'accidentologie : au cours des 10 dernières années, le taux de fréquence a été quasiment divisé par 2 et le taux de gravité a lui baissé de près de 20 % avec des niveaux bien inférieurs à ceux de la profession. Le traditionnel Concours sécurité SERCE/OPPBTP, à travers le succès croissant qu'il rencontre au fil des années, montre bien l'implication de plus en plus forte de nos entreprises en matière de prévention de la santé et de la sécurité. L'exposition des collaborateurs au risque électrique est une préoccupation constante des entreprises qui veulent préserver la composante la plus précieuse mais aussi la plus fragile de l'entreprise. L'expérience montre que la réussite est conditionnée par un engagement ferme, persévérant et méthodique des directions d'entreprise."



Crédits photos : Photothèque SERCE © X. Boymond


Contact SERCE

Marielle Mourgues :
m.mourgues@serce.fr
Tél. : 01 47 20 69 45

www.serce.fr - [@SERCE_France](https://twitter.com/SERCE_France)


Contact PRESSE C-Comme Vous

Corinne Sorbier :
csorbier@c-commevous.com
Tél. : 01 45 31 20 83

www.c-commevous.com

Carte d'identité du SERCE

Le SERCE, Syndicat des entreprises de génie électrique et climatique, réunit 260 entreprises (PME, ETI et grandes entreprises de la profession) réparties sur plus de 900 sites en France. Elles interviennent dans les travaux et services liés aux installations industrielles et tertiaires, aux réseaux d'énergie électrique et aux systèmes d'information et de communication. Intégrateurs multi techniques de l'efficacité énergétique, elles garantissent dans la durée les économies d'énergie dans le bâtiment.

Le SERCE est membre de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) et membre associé de la Fédération des Industries Électriques, Électroniques et Communication (FIEEC).
Chiffres clés : CA France 2016 : 17,1 milliards d'euros ; 135 000 salariés.